Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Licenciement pour inaptitude

Par Bzhtitebretonnetetue

Bonjour,
A ma demande, je vais être licenciée pour inaptitude. J'ai passé 36 dans mon entreprise et je souhaite la quitter pour cause de maladie.

En arrêt de travail depuis 6 ans, j'aimerais savoir si ces années d'absence vont être prises en compte ou retirées de mon indemnité ?

Merci de votre retour.

Par kang74

Bonjour

Oui, sauf convention plus favorables, les arrêts maladie ne sont pas des périodes ou on cumule de l'ancienneté .
D'autres evenements ont un impact sur l'ancienneté (congé parental, congé sabbatique etc)
Quelle est votre convention?